

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 2024

### Camping de la Cité d'Aleth

Allée Gaston Buy - 35400 Saint Malo - tel: +33(0)2 90 63 02 13 - campingsaintmalo@gmail.com  
camping-saintmalo.fr

## 1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat ou à une exclusion immédiate sans remboursement.

Il faudra respecter la "charte du bon campeur" (disponible sur votre plan du camping) qui vous sera donnée à votre arrivée :

- ne pas changer d'emplacement sans avertir l'accueil (en cas de prolongement de séjour également)
- libérez votre emplacement pour 12h00 et le rendre propre (papier, mégots de cigarette, ...)
- triez vos déchets (bennes, composteur)
- respectez le calme à partir de 23h00
- ne pas vider vos cassettes WC chimiques dans les sanitaires
- coupez le moteur de votre camping-car/van lors de votre enregistrement à l'accueil et lors de votre vidange à la borne camping-car
- respectez la limitation de vitesse de 10km/h et gardez votre véhicule sur votre emplacement en marche arrière
- interdiction d'allumer un feu sur le domaine ou d'utiliser un brasero sur votre emplacement
- maintenir en bon état les équipements du site
- respecter l'ensemble des collaborateurs du camping

Le camping se voit le droit de refuser toute réservation dont le séjour implique quelconques célébrations sur le site : enterrement de vie de jeune fille/garçon, fête familiale, regroupement étudiant ou professionnel.

Tout séjour, hors juillet et août, concernant les mineurs non accompagnés d'un parent ou tuteur légal est interdit. Pour la période de juillet et août, la "fiche d'autorisation de séjour pour mineur" sera à remplir et à nous renvoyer signée accompagnée d'une copie de la carte d'identité du parent ou du représentant légal signataire de l'autorisation.

En cas de manquement à l'une des ses règles, la Direction se voit le droit de procéder à une exclusion immédiate, sans préavis et sans remboursement

## 2. RÈGLEMENT DU SÉJOUR

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation écrite par e-mail de nos services et règlement de l'acompte par le locataire.

Un versement d'acompte vous sera demandé pour valider votre réservation. Le versement de l'acompte peut se faire par chèque (ordre : SARL Solidor), par ANCV, par virement ou par téléphone avec la VAD.

Dès réception du règlement de l'acompte, vous recevrez un e-mail de confirmation sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. Le solde du séjour sera à régler lors de votre arrivée.

Le règlement de votre séjour peut s'effectuer sur place lors de votre arrivée, ou par virement ou par téléphone avec la VAD).

**Attention :** votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement de l'acompte, le délai d'option étant fixé à 15 jours.

## 3. CAPACITÉ

Le nombre de personnes mentionnées par logement (4 personnes) et emplacement (6 personnes) dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Le camping se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement, les personnes qui manqueraient au respect du règlement intérieur, ou qui n'auraient pas déclaré tous les occupants ou donné de fausses informations concernant les occupants de l'emplacement ou de la location.

La location d'un emplacement ou d'un hébergement de type coco-chrono, coco-sweet ou coco salle d'ô implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.



## 4. LOCATIONS

- Location d'emplacements :

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

**Le prix :** Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation pour 2 personnes, une installation et un véhicule. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations.

**Suppléments :** Les personnes (adulte ou enfant) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (électricité, animal, etc.) font l'objet d'un coût journalier.

**A noter :** l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

- Location d'hébergements :

Nos locations de type coco-chrono, coco-sweet ou coco salle d'ô peuvent accueillir 4 personnes maximum.

**Définition des saisons de location :** se référer aux fiches de tarifs.

**Période et durée de location :** les locations sont possibles pour une semaine ou pour un minimum de 2 nuits hors juillet-août.

En juillet-août, les hébergements sont loués à la semaine du samedi au samedi.

**Le tarif de location comprend :** la location de l'hébergement, les charges (eau, électricité dans la limite de 200 kW par semaine), l'accès aux infrastructures sanitaires, aux services de l'accueil, aux aires de jeux et aux animations.

Les locations sont disponibles à partir de 15h00 et jusqu'à 19h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

**Suppléments :** un forfait ménage de 80€ vous est suggéré pour les locations. Ce choix vous sera proposé lors de la signature du contrat. Le règlement sera à effectuer sur place lors de votre arrivée.

**Cession, sous-location :** toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

**Dépôt de garantie :** Les locataires devront fournir à leur arrivée un dépôt de garantie de 200€. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants, sous 72 heures par l'équipe entretien du camping.

Dans le cas contraire il sera prélevé sur le dépôt de garantie :

- la valeur des objets manquants (cf. classeur disponible dans votre location)
- un montant forfaitaire de 80€ pour des installations nettoyées de façon insuffisantes
- le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant.
- les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

Si votre dépôt de garantie est fait par chèque : le délai de règlement du montant des dégradations ou de l'état d'insalubrité de la location est de 15 jours maximum à la date d'envoi du mail de réclamation du camping. Au delà de ce délai votre chèque de 200€ sera alors encaissé.

**Pour préparer votre séjour :** vous pouvez venir muni de votre linge de lit (draps, taies et housse de couette). Dans le cas contraire, un kit de couchage peut vous être proposé à l'accueil (tarif kit couchage : 10€ par lit). Les oreillers, couettes et alèses sont fournis.

En cas d'arrivée tardive (au-delà de 19h00) ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services : par téléphone au 02 90 63 02 13 de 09h30 à 12h30 ou par mail à [campingsaintmalo@gmail.com](mailto:campingsaintmalo@gmail.com). La clef de votre location vous sera remise à votre arrivée.

Pendant votre séjour, nous vous demandons de respecter tous les balisages et consignes de sécurité telles qu'elles vous seront affichées, et de restituer les clefs de votre location à la fin de votre séjour.

## 5. MODIFICATION DE SÉJOUR

Possibilité de modification (ajout de nuits / changement de dates / changement de types de locations) sous réserve de disponibilité.

## 6. ARRIVÉES RETARDÉES / DÉPARTS ANTICIPÉS

En l'absence de message écrit du campeur par mail à [campingsaintmalo@gmail.com](mailto:campingsaintmalo@gmail.com), précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 12H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Aucune réduction et aucun remboursement ne seront consentis dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.



## 7. ANNULATIONS

- **Annulation de séjour par le Camping de la Cité d'Aleth AVANT votre arrivée :**

En cas de force majeure, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans un autre hébergement similaire sans supplément.

Si aucune de ces offres ne vous satisfaisait, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée, aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Si l'acompte n'est pas réglé à la date indiquée dans la confirmation qui vous ai envoyée par mail, le camping se réserve le droit d'annuler votre séjour.

- **Annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée :**

Vous devrez avertir par écrit le camping (courrier suivi, email [campingsaintmalo@gmail.com](mailto:campingsaintmalo@gmail.com) avec demande d'accusé réception). A défaut, vous serez tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2° du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon une périodicité déterminée. L'acompte est remboursable uniquement lors d'une annulation faite par le camping. L'acompte avancé ainsi que le règlement du séjour effectué avant votre arrivée est perdu en cas d'annulation par le client et non remboursable sous aucune condition.

## 8. ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques sont admis dans nos locations et emplacements sous votre entière responsabilité. Ils ne doivent pas être laissés seuls sur la parcelle ou dans la location. L'animal doit être tatoué et vacciné et ses papiers doivent être présentés au bureau à l'arrivée. Les chiens de catégorie I et II doivent obligatoirement être signalés lors de l'enregistrement à l'accueil et ne seront acceptés que sur présentation d'un permis de détention. Ils seront attachés et muselés durant leurs séjours. Dans les cas où ces conditions ne sont pas remplies, la Direction du camping se voit le droit de procéder à une exclusion immédiate et sans remboursement.

## 9. LONG SÉJOUR

Le camping ne peut être une résidence principale. Pour tout séjour supérieur à 3 semaines par an, un justificatif de domicile devra être présenté.

Les travailleurs saisonniers devront présenter leur contrat de travail ainsi qu'une attestation de leur employeur.

## 10. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour.

N'hésitez pas à nous rapporter directement vos réclamations, suggestions, idées de vive voix. C'est toujours plus productif que de vous adresser à Monsieur Google !

## 11. HORAIRES DU BUREAU D'ACCUEIL

### Basse saison

Lu au je : 9h00 - 18h30

Ve au dim : 09h00 - 19h30

### Haute saison (juillet et août)

tous les jours : 8h00-20h30

## 12. HORAIRES ACCUEIL TELEPHONIQUE

Tous les jours de 09h30 à 12h30 au 02 90 63 02 13

## 13. INFORMATIONS BANCAIRES

S.A.R.L. SOLIDOR - avenue de la Guimorais 35400 Saint Malo

Domiciliation : Crédit Agricole - 9 Bd de la République, 35400 Saint-Malo - Code Banque : 13606 - Code Guichet : 00034

Numéro de compte : 46329700224 - Clé RIB : 36 - IBAN : FR76 1360 6000 3446 3297 0022 436 - Code BIC - Code SWIFT : AGRIFRPP836

**La Direction du camping se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement,  
toutes personnes qui manqueraient au respect de chaque point de ce règlement**

